



Force de Sécurité
Publique et Civile //

Compte rendu de la CNSIS du 31/05/18

Ordre du jour :

1. Avis sur un projet de décret relatif aux SPV du SSSM
2. Avis sur un projet de décret relatif à la création de cartes d'identité professionnelles
3. Avis sur un projet d'arrêté fixant le montant de l'indemnité horaire SPV
4. Avis sur le projet d'arrêté fixant le montant de la nouvelle PFR
5. Evaluation du projet de fin de carrière
6. Présentation du rapport « Mission volontariat »

La CFDT a voté contre le point numéro 1 de l'ordre du jour visant à rallonger à 70 ans la possibilité d'exercer aux médecins SPV au sein des SSSM. Pourquoi pas 80 ans ou 90 ans ?

Vote favorable de la CFDT pour tous les autres avis.

Concernant le dispositif « Projet de fin de carrière », la CFDT a réaffirmé l'impérieuse nécessité de toiletter ce dispositif peu attractif. Le Président RICHEFOU a abondé dans ce sens.

S'agissant du rapport « Mission volontariat » rien de nouveau sous les tropiques !

Des préconisations banales dans un contexte de contentieux multiples à venir sur le statut du volontariat.

La CFDT prendra toute sa place pour faire reconnaître les SPV comme des salariés conformément aux dispositions de la législation européenne afin qu'ils soient mieux protégés par le code du travail.

Au final, une conférence bien triste et clairsemée qui comme de coutume n'a pas rassemblé le quorum, le collège des élus étant peu représenté.

Fait à Paris le 31 mai 2018

Thierry FOLTIER Représentant Titulaire CNSIS



sdis.cfdt-fspsc.fr

47/49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS cedex 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52
✉ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr